

Montréal, le 8 décembre 2020

Directeur, Division des déchets de plastique marins  
Environnement et Changement climatique Canada  
351, boul. Saint-Joseph, 9e étage, pièce 022  
Gatineau, Québec  
K1A 0H3

Par courriel : [ec.plastiques-plastics.ec@canada.ca](mailto:ec.plastiques-plastics.ec@canada.ca)

OBJET : Commentaires sur l'approche proposée de gestion intégrée des produits de plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des consultations sur l'« [approche proposée de gestion intégrée des produits de plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution](#) » et le [projet de Décret d'inscription d'une substance toxique à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(LCPE\)](#) menées par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), c'est avec grand respect que je vous sou mets nos considérations pour l'amélioration de la gestion des produits de plastique.

Depuis 2005, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme à but non lucratif privé représentant les entreprises qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés dans leur responsabilité de financer les coûts nets des services municipaux de collecte sélective. Dans le cadre du Régime de compensation québécois, ces entreprises assument 100 % des coûts nets de la collecte sélective. Cela représente quelque 180 M\$ pour la dernière année et près de 1,5 G\$ depuis l'entrée en vigueur du régime de compensation il y a 15 ans.

Par ailleurs, à titre d'expert, ÉEQ optimise la chaîne de valeurs de la collecte sélective et met en place des approches innovantes, dans une perspective de développement durable et d'économie circulaire.

Ces approches incluent, notamment :

- L'écoconception des contenants et emballages, ÉEQ étant le premier organisme de responsabilité élargie des producteurs (REP) en Amérique du Nord à se doter d'un [Plan d'écoconception et d'économie circulaire](#);
- Le partage de meilleures pratiques avec les municipalités et les centres de tri;

- Le développement de marchés pour les matières recyclées, incluant le lancement d'un [Plan d'action Plastiques](#) l'an dernier.

ÉEQ participe activement aux travaux du Comité sur la réduction et la récupération des matières résiduelles du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) et s'inspire des meilleures pratiques internationales à titre de membre de l'Extended Producer Responsibility Alliance (EXPRA), basée à Bruxelles. L'expertise de ÉEQ est régulièrement sollicitée au Québec, au Canada et à l'international pour partager sa vision de la collecte sélective et des solutions à apporter aux enjeux actuels. Les commentaires ci-après font d'ailleurs suite à notre [Mémoire sur la pollution des plastiques au Canada](#) présenté, le 6 mai 2019, au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes. Nous appuyons la volonté du gouvernement du Canada de réduire la pollution plastique, mais croyons cependant que des modifications importantes doivent être apportées à l'approche proposée afin d'atteindre cet objectif.

### Gérer les plastiques à usage unique

L'*Évaluation scientifique de la pollution plastique*<sup>1</sup> a établi qu'« en 2016, 33 % des plastiques mis sur le marché canadien étaient destinés à l'emballage (...) dont une partie significative destinée au secteur des aliments et des boissons ». Cette popularité grandissante des plastiques tient au fait qu'ils réunissent un ensemble de caractéristiques recherchées pour les contenants et les emballages :

- Capacité de mise en forme et de formulation;
- Faible coût;
- Légèreté;
- Stabilité;
- Protection et conservation du produits (performance barrière).

### Le rôle de l'emballage

Le rapport de recherche *Moins de pertes et de gaspillage alimentaires, moins de déchets d'emballage*<sup>2</sup> dévoilé en juin dernier par le Conseil national zéro déchet, en partenariat avec RECYC-QUÉBEC, Éco Entreprises Québec et PAC Packaging Consortium rappelait, en outre, le rôle que doivent jouer les emballages dans la salubrité et la prévention du gaspillage des aliments et, par conséquent, dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur alimentaire. En effet, si certains types d'aliments comme la laitue, les pommes, le sucre granulé et les pâtes sèches peuvent être vendus en vrac ou sans emballage, la grande majorité des aliments dureront plus longtemps s'ils sont adéquatement emballés.

Le défi est donc d'éliminer le suremballage, de réduire le plus possible l'utilisation d'emballages, de tendre vers la standardisation et la simplification des emballages, le tout sans engendrer une

<sup>1</sup> Environnement et Changement climatique Canada, Santé Canada, « Évaluation scientifique de la pollution plastique », Octobre 2020 [www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/pded/plastic-pollution/Evaluation-scientifique-pollution-plastique.pdf](http://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/pded/plastic-pollution/Evaluation-scientifique-pollution-plastique.pdf).

<sup>2</sup> Value Chain Management International (Martin Gooch Ph. D., Delia Bucknell, Dan LaPlain, Peter Whitehead Ph. D., et Nicole Marenick), « Moins de pertes et de gaspillage alimentaires, moins de déchets d'emballage », [www.nzwc.ca/Documents/FLWpackagingReport-FR.pdf](http://www.nzwc.ca/Documents/FLWpackagingReport-FR.pdf).

augmentation du gaspillage alimentaire, des problèmes sanitaires ou encore des altérations des produits dans les secteurs non-alimentaires.

## Privilégier l'innovation

Par ailleurs, le [Forum Solutions plastiques](#), organisé par ÉEQ et son homologue français, CITEO, en février 2019, a permis de faire valoir les technologies les plus prometteuses de recyclage « chimique » ou « moléculaire » des plastiques, incluant les technologies d'entreprises canadiennes telles que Pyrowave ou Polystyvert, qui ciblent le recyclage de plastiques complexes tels que le polystyrène, le polypropylène ou le polyéthylène. Les différents défis sur les plastiques lancés dans le cadre du programme « Solutions innovatrices Canada » du gouvernement fédéral ont également permis de mesurer le potentiel d'innovation dans ce domaine.

L'[Étude économique sur l'industrie, les marchés et les déchets du plastique au Canada](#) menée par le consortium composé de Deloitte et de Cheminfo Services inc. et supervisé, financé et coordonné par ECCC, a d'ailleurs présenté un scénario ambitieux permettant le réacheminement de 90 % des déchets de plastique rejetés des sites d'enfouissement d'ici 2030. Ce scénario mettait l'accent sur des technologies matures comme le recyclage mécanique, projetait le développement du recyclage chimique et recourait enfin à la conversion des déchets en énergie.

C'est pourquoi, dans une perspective de gestion des plastiques à usage unique, ÉEQ recommande :

- **D'éviter le bannissement des emballages plastiques dont les propriétés de protection des aliments et de réduction du gaspillage alimentaire sont reconnues ou pour lesquels des technologies de recyclage innovantes sont en cours de développement.**
- **De mettre en place les mesures préconisées par l'Étude économique du gouvernement, qui misaient sur le recyclage mécanique et chimique plutôt que sur des modifications réglementaires.**

## Enjeu de substitution

L'incertitude juridique entourant le bannissement possible de l'ensemble des articles manufacturés en plastique dans l'éventualité de leur ajout à l'annexe 1 de la LCPE risque d'induire une substitution vers des alternatives faites d'autres matières dont les impacts environnementaux peuvent être autant sinon plus néfastes. Ainsi, afin de prendre en compte l'ensemble des impacts environnementaux d'un produit et non seulement de sa gestion en fin de vie utile, **ÉEQ recommande que l'analyse de cycle de vie des options de substitution aux produits de plastique à usage unique soit incluse dans la grille d'analyse de l'approche de gestion intégrée des produits de plastique.** L'analyse de cycle de vie constitue, en effet, un outil diagnostique permettant de structurer les démarches d'écoconception des emballages, qui doivent aussi répondre adéquatement au produit en termes de préservation, de protection, etc.

## Pas d'exemptions pour les plastiques « biodégradables », « compostables » et « biosourcés »

Au nombre des substituts fréquemment évoqués pour les produits de plastique à usage unique, on compte les produits de plastiques dits « biodégradables », « compostables » et « biosourcés ». À l'instar de l'*Évaluation scientifique de la pollution plastique*, le rapport *Moins de pertes et de gaspillage alimentaires, moins de déchets d'emballage*, comme d'autres<sup>3</sup> d'ailleurs, lançait un appel à la prudence en ce qui a trait aux allégations commerciales de ces plastiques. En effet, bien que ces matériaux semblent avantageux, leur utilisation peut entraîner des conséquences indésirables, tant du point de vue environnemental qu'économique. Si certains de ces plastiques peuvent être compostés, ils nécessitent en revanche, une infrastructure spécialisée. Par ailleurs, ces plastiques peuvent contaminer ou perturber les systèmes de recyclage établis pour les plastiques conventionnels. En l'absence de normes établies, il n'y a rien qui puisse garantir que ces matériaux ne se dégraderont pas sans libérer des toxines ou des microplastiques dans l'environnement.

Éco Entreprises Québec est à compléter une étude spécifique sur les contenants et emballages biodégradables et compostables; il nous fera plaisir d'en partager les conclusions sous peu avec Environnement et Changement climatique Canada.

D'ici là, ÉEQ recommande de **ne pas exempter les plastiques dits « biodégradables », « compostables » et « biosourcés » des mesures adoptées pour les plastiques à usage unique** puisque ces plastiques sont actuellement problématiques à recycler et à composter.

## Des lignes directrices claires sur la recyclabilité effective

Au nombre des questionnements suscités par la publication du document de consultation de l'approche proposée de gestion intégrée des produits de plastique, on note la définition des plastiques à usage unique « problématiques sur le plan de la récupération de la valeur » et en particulier des « récipients pour aliments (par exemple, contenants et couvercles de plat à emporter, assiettes, bols et tasses) fabriqués à partir de plastiques problématiques, y compris la mousse de plastique; le plastique noir; le polychlorure de vinyle; le plastique oxodégradable; ou les matériaux multiples (composite) incluant un ou plusieurs plastiques. »<sup>4</sup> Ces définitions, très larges, suscitent de nombreuses réactions quant au manque de clarté concernant les récipients qui sont inclus ou non dans cette définition, de même que sur les critères déterminant leur recyclabilité effective, cette dernière variant selon les infrastructures en place.

Afin d'assurer le recyclage des contenants et emballages et que leur écoconception devienne la norme, ÉEQ recommande de définir **des lignes directrices claires sur la recyclabilité effective et la standardisation des emballages** de plastique afin de mieux orienter tant les manufacturiers d'emballages que les entreprises utilisatrices et leurs consommateurs dans leurs décisions.

<sup>3</sup> Marc Fawcett-Atkinson, Prince George Citizen, "Compostable plastic is booming in Canada — but it may still end up in landfills", 29 novembre 2020 <https://www.princegeorgematters.com/local-news/compostable-plastic-is-booming-in-canada-but-it-may-still-end-up-in-landfills-3139139>

<sup>4</sup> Document de consultation : Une approche proposée de gestion intégrée des produits de plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/plastiques-approche-proposee-gestion-integree.html>

En effet, ÉEQ offre déjà de l'accompagnement dans ce domaine de même qu'un [portail d'écoconception des emballages](#) et nous croyons fermement que de telles lignes directrices viendraient clarifier les questionnements des entreprises sur le sujet.

### Appuyer les solutions concrètes

Enfin, ÉEQ tient à saluer le leadership des cinq entreprises – Cascades, Danone Canada, Dyne-a-pak, Keurig Dr Pepper Canada, TC Transcontinental – ayant créé le Groupe d'action plastiques circulaires (GAPC) en collaboration avec la division des plastiques de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie. Cette initiative, appuyée par ECCC et pour laquelle ÉEQ agit à titre de conseiller et de partenaire financier, est à élaborer une cartographie de la chaîne de valeur du recyclage et mettra à l'épreuve des solutions innovantes par l'entremise de projets pilotes en centres de tri, chez des conditionneurs et pour l'utilisation des matières recyclées par les marchés finaux.

Tous les acteurs de la chaîne de valeur ayant un rôle à jouer pour l'amélioration de la récupération et du recyclage des plastiques, **ÉEQ recommande d'appuyer les solutions concrètes découlant d'études telles que celle réalisée en collaboration avec le GAPC.**

### Établir des normes de rendement

En 2009, ÉEQ déployait dans sa tarification de certains emballages et imprimés un « crédit contenu recyclé » dans une optique de reconnaître les matières intégrant un pourcentage significatif, voire même exceptionnel de contenu recyclé. À l'époque, des études de marché pour connaître les normes, les standards existants et les exceptions en matière de contenu recyclé ont été menées. Ces informations nous avaient permis de faire une évaluation plus précise des reconnaissances à accorder aux entreprises qui intègrent du contenu recyclé dans la fabrication de leurs CEI. Ce crédit pour l'intégration de contenu recyclé dans certains types d'imprimés et d'emballages était une première à l'échelle mondiale dans le cadre des programmes de responsabilité élargie des producteurs.

De par sa mission, ÉEQ accueille favorablement toute mesure visant à stimuler la demande et à influencer à la hausse le prix des résines recyclées post-consommation, les revenus provenant de la vente de la matière étant susceptibles de mener à une baisse des coûts nets de la collecte sélective. ÉEQ est toutefois consciente que cette hausse des prix des résines recyclées représente une hausse des coûts d'approvisionnement des emballages des entreprises contributrices qui devront le faire dans un contexte de rareté.

Si, comme le mentionnait le document de consultation, de nombreuses grandes entreprises incluent du contenu recyclé dans leurs produits de plastique et se sont volontairement engagées à respecter les objectifs de rendement en matière de contenu recyclé, le coût largement supérieur des résines de plastique recyclées et la difficulté de sécuriser un approvisionnement de qualité demeurent des défis particulièrement importants.

C'est pourquoi ÉEQ recommande **d'adopter des cibles de contenu recyclé réalistes et progressives qui prennent en compte le rythme d'adaptation des entreprises, les capacités de récupération et de recyclage des plastiques ainsi que les caractéristiques des plastiques recyclés pour éviter des pénuries. Des cibles distinctes par résine, pour le PET et le HDPE, par exemple, seraient à privilégier.**

Au nombre des éléments qui ont une influence directe sur la disponibilité du plastique recyclé, notons :

- **La qualité des résines** : la présence d'additifs, de colles, de colorants et d'autres charges minérales affectent négativement la qualité des résines recyclées;
- **Les couleurs** : la diversité de coloration des plastiques mène à la production d'un granule de plastique recyclé de couleur gris-vert qui limite l'intégration dans de nouveaux emballages ou produits;
- **Propriétés** : à chaque cycle de recyclage mécanique, les plastiques perdent une partie de leurs propriétés, limitant ainsi le pourcentage potentiel de contenu recyclé dans de nouveaux emballages. Cette situation existe aussi dans l'industrie du recyclage des emballages de papier et de carton.

Afin d'éviter la migration de contaminants chimiques aux aliments, des restrictions additionnelles s'ajoutent pour les résines recyclées utilisées à des fins d'emballage alimentaire. Considérées comme le plus haut niveau de qualité, ces résines recyclées de « grade alimentaire » font l'objet d'une forte demande de la part d'industries n'ayant pas les mêmes impératifs réglementaires que l'industrie alimentaire.

ÉEQ recommande donc **de s'assurer que les utilisateurs d'emballages alimentaires (autant les PME que les grandes entreprises) puissent avoir accès aux résines recyclées de grade alimentaire afin de répondre aux exigences de conservation et de salubrité des aliments.**

Par ailleurs, l'expérience acquise avec le verre dans le cadre du [Plan Verre l'innovation](#) a démontré l'importance de développer et de diversifier les marchés pour les matières recyclées, ainsi que de favoriser la normalisation et l'harmonisation réglementaire nécessaires à leur intégration aux nouveaux marchés. Ainsi, si le secteur des biens de consommation, sensible aux demandes environnementales des consommateurs, est majoritairement représenté dans les engagements volontaires relatifs à l'utilisation des plastiques recyclés, ÉEQ recommande **de favoriser également le développement de marchés, l'alignement réglementaire et les cibles de contenu recyclé à des fins autres que le secteur des biens de consommation, tels que le secteur de la construction des infrastructures publiques ou encore celui de l'automobile.**

En effet, le gouvernement du Canada pourrait **considérer d'autres mesures innovantes pour favoriser le marché des plastiques recyclés** : crédits gouvernementaux sur le contenu recyclé, critères d'appels d'offres publics exigeant un minimum de contenu recyclé, programmes de financement du développement technologique des équipements de récupération, de tri et de recyclage, etc.

## Assurer la responsabilité en fin de vie

C'est le 24 septembre dernier que le gouvernement du Québec déposait son projet de loi 65, *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*, qui mise sur une modernisation de la collecte sélective fondée sur la responsabilité élargie des producteurs, en partenariat avec les municipalités. Après 15 ans de financement des services municipaux de collecte sélective, ÉEQ a tenu à saluer cette décision gouvernementale de mettre les entreprises au cœur du système et de leur permettre d'être responsables de leurs contenants, emballages, imprimés et journaux, de la conception jusqu'au recyclage, dans une perspective d'économie circulaire. De concert avec tous les acteurs du système, ÉEQ et ses partenaires associatifs participent d'ailleurs activement aux travaux préparatoires de cette modernisation. Ils s'intéressent également à la Stratégie sur les plastiques, actuellement en cours de développement par le gouvernement du Québec.

Faisant suite aux consultations menées par le CCME l'an dernier, ÉEQ recommande de prioriser les actions suivantes pour appuyer une application cohérente, détaillée et transparente de la responsabilité élargie des producteurs au Canada:

- **Assujettir les ministères et organismes fédéraux aux programmes de REP provinciaux**, dans un souci de cohérence et d'exemplarité de l'État;
- **Appuyer les instances provinciales afin d'assurer l'assujettissement des entreprises de commerce électronique**;
- **Appuyer les instances provinciales dans leur volonté de développer des lignes directrices d'écoconception harmonisées** liées aux lignes directrices de recyclabilité effective proposées.

En conclusion, ÉEQ vous adresse les 13 recommandations suivantes relativement à l'approche proposée de gestion intégrée des produits de plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution :

### Gérer les plastiques à usage unique

1. Éviter le bannissement des emballages plastiques dont les propriétés de protection des aliments et de réduction du gaspillage alimentaire sont reconnues ou pour lesquels des technologies de recyclage innovantes sont en cours de développement.
2. Mettre en place les mesures préconisées par l'Étude économique du gouvernement, qui misaient sur le recyclage mécanique et chimique plutôt que sur des modifications réglementaires.
3. Inclure l'analyse de cycle de vie des options de substitution aux produits de plastique à usage unique à la grille d'analyse proposés afin de bien mesurer l'ensemble des impacts environnementaux et non seulement l'impact en fin de vie.
4. Ne pas exempter les plastiques dits « biodégradables », « compostables » et « biosourcés » des mesures adoptées pour les plastiques à usage unique puisque ces plastiques sont actuellement problématiques pour le recyclage et le compostage.
5. Appuyer les solutions concrètes découlant d'études telles que celle réalisée en collaboration par le Groupe d'action Plastiques circulaires.
6. Définir des lignes directrices claires sur la recyclabilité effective afin de mieux orienter les choix des entreprises.

### Établir des normes de rendement

7. Adopter des cibles de contenu recyclé réalistes et progressives qui prennent en compte le rythme d'adaptation des entreprises, les capacités de récupération et de recyclage des plastiques ainsi que les caractéristiques des plastiques recyclés pour éviter des pénuries.



Des cibles distinctes par résine, pour le PET et le HDPE, par exemple, seraient à privilégier.

8. S'assurer que les utilisateurs d'emballages alimentaires (autant les PME que les grandes entreprises) puissent avoir accès aux résines recyclées de grade alimentaire afin de répondre aux exigences de conservation et de salubrité des aliments.
9. Favoriser le développement de marchés, l'alignement réglementaire et les cibles de contenu recyclé pour les secteurs d'utilisation autres que le secteur des biens de consommation, tels que le secteur de la construction des infrastructures publiques ou encore celui de l'automobile.
10. Considérer des mesures innovantes pour favoriser le marché des plastiques recyclés : crédits gouvernementaux sur le contenu recyclé, critères d'appels d'offres publics, programmes de financement du développement technologique des équipements de récupération, de tri et de recyclage, etc.

### **Assurer la responsabilité en fin de vie**

11. Assujettir les ministères et organismes fédéraux aux programmes de REP provinciaux.
12. Appuyer les instances provinciales afin d'assurer l'assujettissement des entreprises de commerce électronique.
13. Appuyer les instances provinciales dans leur volonté de développer des lignes directrices d'écoconception harmonisées.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces commentaires, je demeure à votre disposition pour toute question ou renseignement additionnel dont vous pourriez avoir besoin.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les plus sincères.

La présidente-directrice générale



Maryse Vermette